



Traité Yebamot

Michna 4 - Chapitre 9

בת ישראל מאורסת לכוהן, מעוברת מכוהן, שומרת יבם לכוהן, וכן בת כוהן לישראל לא תאכל בתרומה. בת ישראל מאורסת ללוי, מעוברת מלוי, שומרת יבם ללוי, וכן בת לוי לישראל לא תאכל במעשר. בת לוי מאורסת לכוהן, מעוברת מכוהן, שומרת יבם לכוהן, וכן בת כוהן ללוי לא יאכלו בתרומה ולא במעשר.

Ni une Israélite fiancée à un Cohen, ni celle qui est enceinte d'un Cohen, ni celle qui est en instance de Yiboum avec un Cohen, pas plus que la fille d'un Cohen dans les mêmes conditions par rapport à un Israélite n'ont le droit de manger de la Terouma. Ni une Israélite fiancée à un Lévi, ni celle qui est enceinte d'un Lévi, ni celle qui est en instance de Yiboum avec un Lévi pas plus que la fille d'un Lévi dans les mêmes conditions par rapport à un Israélite ne peuvent manger de la dîme. Ni une fille de Lévi fiancée à un Cohen, ni celle qui est enceinte d'un Cohen, ni celle qui est en instance de Yiboum avec un Cohen, pas plus que la fille d'un Cohen dans les mêmes conditions par rapport à un Lévi, ne peuvent manger ni de la Terouma ni de la dîme.



Rabbi 'Haïm Kanievsky

Recueil autobiographique. Histoires, anecdotes, enseignements classés par thèmes et une centaine de photos en couleur.

Commandez : Tel. (Fr) : +33.1.80.91.62.91 - (Isr) : +972.77.466.03.32 - www.torah-box.com/editions